SESSION 2021



UE 120 – COMPTABILITÉ APPROFONDIE

Durée de l'épreuve : 3 heures

Le corrigé comporte : 9 pages

Barème sur 20 points

	DOSSIER 1				DOSSIER 2				DOSSIER 3			D	4	total									
questions	1.1	1.2	1.3	1.4	1.5	1.6		2.1	2.2	2.3	2.4	2.5	2.6		3.1	3.2	3.3	3.4	3.5				
points	0,75	0,875	1	2	0,5	1	6,125	1	1,5	0,25	2	0,5	0,75	6	0,75	1,75	1,5	1,25	0,125	5,375	2,5	2,5	20
bonus									1														

CORRIGÉ

Mission 1 : SA SMART

DOSSIER 1 - OPERATIONS SUR LE CAPITAL (6,125 points)

1.1 Déterminer la valeur unitaire d'une action SMART après l'augmentation de capital. 0,75 point

soit une valeur de l'action de 25 500 000 / 600 000 = **42,50** €.

1.2 Calculer la valeur du droit préférentiel de souscription. Quel est l'intérêt de ce droit de souscription ? <u>0,875 point</u>

Valeur du droit de souscription (DS) : 45 € -42,50 € = 2,50 €.

ou : $1 \times 30 + 5$ DS = $1 \times 42,50$ soit 5 DS = 42,5 - 30 = 12,50 soit DS = $12,5/5 = 2,50 \in$

(la parité d'émission de 100 000 pour 500 000, soit 1 pour 5, fait qu'il faut détenir 5 DS pour souscrire une action nouvelle).

Le droit de souscription permet de compenser <u>la perte de valeur</u> d'une action pour un actionnaire ancien qui ne souhaiterait pas souscrire à l'augmentation de capital.

1.3 Quelle sera la somme totale versée par la société LIONA ? À qui seront versés ces montants ? $\underline{1 \text{ point}}$

Pour acquérir 60 000 actions nouvelles, la société LIONA devra racheter à Mr Big 300 000 droits de souscription, soit 1 DS / action ancienne détenue par Mr Big, et verser le prix de 30 € / action nouvelle. Sachant que LIONA paie la totalité du prix de souscription, la somme totale (y compris par anticipation) à verser sera égale à :

– acquisition des droits de souscription : 300 000 × 2,50 €	750 000 €
– prix de souscription des actions : 60 000 × 30 €	<u>1 800 000</u> €
	2 550 000 €

Les droits de souscription sont versés à Mr Big : 750 000 € et la souscription en numéraire est versée à la société SMART : 1 800 000 €.

(Vérification non demandée : le prix payé par action est égal à 2 550 000 / 60 000 = 42,5 ϵ , ce qui correspond bien à la valeur de l'action après augmentation de capital).

1.4 Passer les écritures comptables concernant cette augmentation de capital au 1/08/2020 chez SMART. 2 points (0,25 / écriture comptable)

Caractéristiques de l'augmentation de capital :

- capital non appelé : 100 000 × 25 € (nominal) × ¾	1 875 000 €
- capital appelé : 100 000 × 25 € × ¼	625 000 €
- prime d'émission : 100 000 × (30 € - 25 €)	500 000 €
- versements anticipés (LIONA) : 60 000 × 25 € × ¾	1 125 000 €
(NID : la prima d'émission est libérée en totalité à l'émission)	

(NB : la prime d'émission est libérée en totalité à l'émission).

512 4563	Banque Actionnaires, versements reçus/ augm.capital	2 250 000,00	2 250 000,00
	augmentation de capital		
109	01/08/2020 Actionnaires, capital souscrit non appelé	1 875 000,00	
4563	Actionnaires, versements reçus/ augm.capital	2 250 000,00	
1011	Capital souscrit non appelé		1 875 000,00
1013	Capital souscrit appelé versé		625 000,00
1041	Prime d'émission		500 000,00
4564	Actionnaires versements anticipés		1 125 000,00
	augmentation de capital		

1.5 Passer les écritures comptables concernant cette même opération au 1/08/2020 chez LIONA. 0,5 point (0,25 / écriture comptable)

LIONA prend une participation de $60\,000\,/\,600\,000 = 10\,\%$ dans la société SMART ; et elle conservera les titres pendant au moins cinq ans. Il s'agit ici de Titres de participation

	01/08/2020		
261	Titres de participation	2 550 000,00	
512	Banque		2 550 000,00
	acquisition des titres SMART		

1.6 Présenter un extrait du bilan au 31/12/2020 concernant les postes liés à l'augmentation de capital : annexe A à rendre avec la copie.

(Vérifier la cohérence avec la question 1.4) 1 point (0,25 / montant en gras et italique)

Extrait du bilan au 31-12-2020

ACTIF	BRUT	A. & D.	NET	PASSIF	NET
Actionnaires, capital	1 875 000		1 875 000	Capital social	15 000 000
non appelé				(dont appelé : 13 125 000)	
				Prime d'émission	500 000
				Actionnaires, versements	1 125 000
				anticipés	

DOSSIER 2 - FINANCEMENT PAR EMPRUNT OBLIGATAIRE (6 points)

2.1 Etablir le tableau d'amortissement de l'emprunt obligataire. <u>1 point</u>

	N <mark>om</mark> bre		Nombre	
Dates des	d'obligations		d'obligations	
échéances	vivantes	Intérêts	amorties	Annuités
31/07/2021	40 000	120 000,00 €		120 000,00 €
31/07/2022	40 000	120 000,00 €		120 000,00 €
31/07/2023	40 000	120 000,00 €		120 000,00 €
31/07/2024	40 000	120 000,00 €		120 000,00 €
31/07/2025	40 000	120 000,00 €		120 000,00 €
31/07/2026	40 000	120 000,00 €	- V	120 000,00 €
31/07/2027	40 000	120 000,00 €		120 000,00 €
31/07/2028	40 000	120 000,00 €	40 000	2 520 000,00 €
total		960 000,00 €		3 360 000,00 €

Autre présentation acceptée

Dates des				
échéances	Capital dù	Intérêts	Remboursement	Annuités
31/07/2021	2 400 000,00 €	120 000,00 €		120 000,00 €
31/07/2022	2 400 000,00 €	120 000,00 €		120 000,00 €
31/07/2023	2 400 000,00 €	120 000,00 €		120 000,00 €
31/07/2024	2 400 000,00 €	120 000,00 €		120 000,00 €
31/07/2025	2 400 000,00 €	120 000,00 €		120 000,00 €
31/07/2026	2 400 000,00 €	120 000,00 €		120 000,00 €
31/07/2027	2 400 000,00 €	120 000,00 €		120 000,00 €
31/07/2028	2 400 000,00 €	120 000,00 €	2 400 000,00 €	2 520 000,00 €
total		960 000,00 €		3 360 000,00 €

2.2 Enregistrer les écritures comptables concernant l'emprunt obligataire au 01/07/2020. 1,5 points (+ bonus 1 point)

Caractéristiques de l'emprunt obligataire :

- prix d'émission des obligations : 40 000 × 58 €	2 320 000 €
- prix de remboursement des obligations : 40 000 × 60 €	2 400 000 €
- prime de remboursement : 40 000 × 2 €	80 000 €

Ecriture acceptée : 1,5 point (0,25 / écriture)

	01/07/2020		
169	Primes de remboursement des obligations	80 000,00	
512	Banque	2 320 000,00	
163	Autres emprunts obligataires		2 400 000,00
	émission emprunt obligataire		
	01/07/2020		
627	Services bancaires	20 000,00	
44566	TVA déductible /ABS	4 000,00	
512	Banque		24 000,00
	frais d'émission de l'emprunt		

Ou Ecriture avec bonus d'1 point : 2,50 points

	01/07/2020		
169	Primes de remboursement des obligations	80 000,00	
471	Obligations à placer	2 320 000,00	
163	Autres emprunts obligataires		2 400 000,00
	émission emprunt obligataire		
	01/07/2020		
512	Banque	2 320 000,00	
4671	Obligataires, obligations souscrites		2 320 000,00
	réception des fonds		
	01/07/2020		
4671	Obligataires, obligations souscrites	2 320 000,00	
471	Obligations à placer		2 320 000,00
	souscription des obligations		
	01/07/2020		
627	Services bancaires	20 000,00	
44566	TVA déductible /ABS	4 000,00	
512	Banque		24 000,00
	frais d'émission de l'emprunt		

2.3 Indiquer le détail des calculs du 1 er amortissement de la prime de remboursement : 5 000 €. $0.25 \ point$

- Intérêts courus durant la première année : 40 000 × 60 € × 5 % × 6/12 = 60 000 €
- Intérêts totaux sur la durée de l'emprunt : 40 000 × 60 € × 5 % × 8 = 960 000 €
- Amortissements de la prime de remboursement au prorata des intérêts courus : $80\ 000\ x\ (60\ 000\ /\ 960\ 000\) = 5000\ €$

2.4 Passer les écritures d'inventaire au 31/12/2020. 2 points (0,25 / écriture)

	31/12/2020		
661	Charges d'intérêt	60 000,00	
1688	Intérêts courus sur emprunt obligataire		60 000,00
	intérêts courus sur emprunt obligataire		
	31/12/2020		
6861	Dotations aux amort. Primes de rbt	5 000,00	
169	Primes de rembt. des emprunts		5 000,00
	amortissement de la prime de remboursement		
	31/12/2020		
4816	Frais d'émission d'emprunt	20 000,00	
791	Transfert de charges d'exploitation		20 000,00
	étalement des frais d'émission		
	31/12/2020		
6812	Dotations aux amort. Des charges à répartir	5 000,00	
4816	Frais d'émission d'emprunt		5 000,00
	20 000 /4 ans, sans prorata		

2.5 Enregistrer les écritures du service de l'emprunt pour l'année 2021. 0,5 point (0,25 / écriture)

	01/01/2021		
1,000		60,000,00	
1688	Intérêts courus sur emprunt obligataire	60 000,00	
661	Charges d'intérêt		60 000,00
	contrepassation		
	30/06/2021		
661	Charges d'intérêt	120 000,00	
512	Banque		120 000,00
	service de l'emprunt		

2.6 Présenter un extrait du bilan au 31/12/2020 concernant les postes liés à l'emprunt obligataire : <u>annexe A à rendre avec la copie.</u> (vérifier la cohérence des montants avec la question 2.4) <u>0,75 point</u> (0,25 / montant en gras et italique)

Extrait du bilan au 31-12-2020

ACTIF	BRUT	A. & D.	NET	PASSIF	NET
Charges à répartir sur				Autres emprunts obligataires	2 460 000
plusieurs exercices	15 000		15 000		
Prime de remboursement des obligations	75 000		75 000		

Autres emprunts obligataires : $2\ 400\ 000 + 60\ 000\ (intérêts\ courus) = 2\ 460\ 000\ \in$ Charges à répartir en net au bilan : $20\ 000 - 5\ 000 = 15\ 000\ \in$ Primes de remboursement : $80\ 000 - 5\ 000 = 75\ 000\ \in$

NB: les charges à répartir et les primes de remboursement suivent la technique de l'amortissement direct; il n'y a donc pas de montant dans la seconde colonne du bilan mais le montant net figure dans les deux colonnes « Brut » et « Net » : ne pas pénaliser si net correct.

Mission 2: Entreprise WOOD

DOSSIER 3 - CONTRATS A LONG TERME (5,375 points)

3.1 Définir la notion de contrat à long terme selon le PCG. Indiquer la ou les méthodes de comptabilisation de ce type de contrat : 0.75 point

Le PCG énonce qu'un contrat à long terme est un contrat d'une durée généralement longue (dont l'exécution s'étend <u>sur au moins deux exercices comptables</u>), spécifiquement négocié dans le cadre d'un <u>projet unique</u> portant sur la construction d'un bien, d'un service ou d'un ensemble de biens ou services fréquemment complexes.

Le contrat conclu porte des travaux de charpente sur deux exercices comptables 2019 et 2020. Il répond donc parfaitement à la définition d'un contrat à long terme du PCG.

2 méthodes possibles

- **1.** La méthode à l'achèvement qui consiste à comptabiliser le chiffre d'affaires et à dégager la marge définitive d'un contrat à long terme sur l'exercice comptable d'achèvement du contrat à long terme.
- 2. La méthode à l'avancement qui a pour objectif de comptabiliser le chiffre d'affaires et à dégager la marge d'un contrat à long terme au fur et à mesure de l'avancement des travaux en fonction du pourcentage d'avancement.

3.2 En supposant que l'entreprise Wood ait opté pour la méthode à l'achèvement, enregistrer les écritures comptables de l'exercice 2020, que vous jugerez nécessaires. 1,75 points (0,125 point / écriture)

Il s'agit de travaux immobiliers considérés fiscalement comme des prestations de services ; TVA exigible à l'encaissement y compris pour les acomptes. Le produit ne sera enregistré (et facturé) qu'en fin de contrat le 1/06/2020.

	1/03/2020		
	1/03/2020		
512	Banque	15 000	
44574 ou 4458	État, TVA sur encaissements ou TVA à régulariser	2 500	
	Clients – Avances et acomptes		
4191	reçus sur commandes		15 000
445710	TVA collectée		2 500
443/10			2 300
	Encaissement 3 ^{ème} acompte		
	1/06/2020		
411	Clients	15 000	
4191	Clients – Avances et acomptes (soldé)	45 000	
7171	* '	45 000	
704	reçus sur commandes		50,000
704	Travaux		50 000
44574 ou 4458	État, TVA sur encaissements ou TVA à régulariser		
	Facture		10 000

	1/06/2020		
512 44574 ou 4458 411 445710	Banque État, TVA sur encaissements ou TVA à régulariser Clients (soldé) TVA collectée	15 000 2 500	15 000 2 500
	Encaissement solde facture		
	31/12/2020		
71335	Variation des en-cours de production (travaux en cours) Travaux en cours	18 000	18 000
335	Annulation SI des travaux en cours		

3.3 Reprendre la question précédente en utilisant cette fois-ci la méthode à l'avancement. Enregistrer les écritures comptables de l'exercice 2020, que vous jugerez nécessaires. Vous prendrez bien soin de justifier tous vos calculs, notamment le montant manquant en 2019. 1,50 point

0,5 point pour justification de 5 000 en 2019 8 x 0,125 /écriture en 2020

Les produits partiels peuvent être comptabilisés en fonction du % d'avancement.

	31/12/2019		
704	T.	5 000	
704	Travaux	5 000	5,000
487	Produits constatés d'avance		5 000
	$[12\ 500 + 12\ 500 - (50\ 000\ x\ (18\ 000\ /\ 45\ 000))]$		
	On a facturé 50 % du chantier alors qu'il n'est avancé qu'à		
	hauteur de 40 % (18 000 / 45 000),		
	soit un PCA = $50\ 000\ x\ 10\ \% = 5\ 000\ \epsilon$		
	01/01/2020		
	01/01/2020		
487	Produits constatés d'avance	5 000	
704	Travaux	2 000	5 000
,	Extourne		
	1/03/2020		
512	Banque	15 000	
704	Travaux		12 500
445710	TVA collectée		2 500
	Encaissement 3ème acompte		
	1/06/2020		
512	Pangua	15 000	
704	Banque Travaux	13 000	12 500
445710	TVA collectée		2 500
443/10	Encaissement solde		2 300
	Encuissement solue	1	

3.4 Comparer l'incidence sur les comptes de résultat 2019 et 2020 des deux méthodes de comptabilisation utilisées aux questions précédentes en complétant le tableau Annexe B à rendre avec la copie. Qu'en concluez-vous ? 1,25 point (4 x 0,25 tableau + 0,25 conclusion)

Année	Méthode à l'avancement	Méthode à l'achèvement
	Charges : - 18 000 €	
2019	Produits : + 12 500 € + 12 500 € - 5 000 €	Charges: -18 000 € Produits: Variation de stocks d'en-cours: +18 000 €
	Incidence = +2 000 € Soit la marge prévisionnelle = (50 000 – 45 000) x 40 % (pourcentage avancement)	Incidence = 0 €
2020	Charges : -29 000 € Produits : +5 000 € + 12 500 €	Charges: - 29 000 € Produits: Trayaux: + 50 000 €
2020	+ 12 500 € Incidence = + 1 000 €	Variation de stocks : - 18 000 € Incidence = + 3 000 €
Incid <mark>e</mark> nce globale	+ 3 000 €	+ 3 000 €

Conclusion:

Au final, si l'on raisonne globalement, la marge dégagée sur le chantier est identique dans les deux méthodes, soit $3\,000\,\text{€} = 50\,000\,\text{€}$ (prix de vente) $-47\,000\,\text{€}$ (coût de revient définitif).

Dans la méthode à l'achèvement, comme son nom l'indique, la marge définitive est rattachée intégralement à l'exercice d'achèvement des travaux, soit 2020.

Dans la méthode à l'avancement, comme son nom l'indique également, la marge définitive est rattachée partiellement sur 2019 (marge prévisionnelle) et partiellement sur 2020 en fonction du pourcentage d'avancement des travaux.

3.5 Selon vous, quel est le principe comptable sous-jacent à la comptabilisation des contrats à long terme ? Justifiez votre réponse. $\underline{0,125 \text{ point}}$

Le principe comptable sous-jacent à la comptabilisation des contrats à long terme est le principe <u>d'indépendance ou de séparation des exercices comptables</u> qui énonce que le résultat ne comporte que les charges et produits de l'exercice qui le concerne.

Mission 3 : Répondre à des questions

DOSSIER 4 - ENTITÉS SPÉCIFIQUES (2,5 points)

- $5 \times 0.5 = 2.50$ points avec justification sinon 0.25 / réponse correcte
- 4.1 L'instruction budgétaire M 71 est l'instruction qui définit les principes et modes de fonctionnement de la comptabilité des communes.
- ☑ **Faux.** La comptabilité des communes relève de l'instruction budgétaire M 14.
- 4.2 Le contrôle externe des comptes des collectivités locales relève du préfet et des cours régionales des comptes.
- ☑ Vrai. Les services du préfet de chaque département et des préfets de régions ainsi que les cours régionales des comptes ont compétence pour contrôler les comptes des collectivités territoriales.
- 4.3 Les associations sont pourvues de la personnalité morale au même titre que les sociétés.
- ☑ Vrai. Les associations régies par la loi de 1901 possèdent la personnalité morale ; elles sont représentées par les administrateurs élus par l'assemblée générale.
- 4.4 Les associations qui bénéficient d'une aide publique annuelle au moins égale à 153 000 € sont tenues d'établir des comptes annuels.
- ☑ **Vrai.** Ces associations doivent présenter des comptes annuels selon les règles du PCG adaptées par le règlement 99-01 du CRC.
- 4.5 Les apports avec droit de reprise de biens durables amortissables ne font pas l'objet de dotations aux amortissements puisque l'association les restitue au terme du contrat.
- ☑ Faux. Les dotations aux amortissements doivent être pratiquées. En revanche, elles ne diminuent pas le résultat car elles sont compensées par l'inscription du même montant en produits par virement de la quote-part des apports.